

Le 12 décembre 2022

Par SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité relatives au temps froid -
Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie
et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de
la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Notre référence : R-4203-2022 - Notre référence : LTG07016

Chère consœur,

Le Coordonnateur dépose ses réponses à la demande de renseignements (DDR) n°2 de la Régie de l'énergie dans le dossier en rubrique, comme pièce **HQCF-4, document 1**. Il dépose également la norme EOP-011-2 révisée comme pièce **HQCF-2, document 1**, ainsi que la norme en suivi de modifications, comme pièce **HQCF-2, document 1.1**.

Au surplus, le Coordonnateur donne par la présente suite à sa réponse R3.1 à la DDR n°1 de la Régie concernant le dépôt de la version confidentielle de l'*entente définitive relative à la transmission de données d'exploitation confidentielles de Rio Tinto Alcan inc. (RTA) et à leur traitement par Hydro-Québec* (l'« **Entente** »).

RTA a dûment été informée de la demande de la Régie au présent dossier et a donné son accord quant au dépôt de la version confidentielle de celle-ci, telle que déposée dans le cadre de la phase 2 du dossier R-4001-2017 (pièce B-0081). À cet effet, la Régie a déjà prononcé une ordonnance de traitement confidentiel relativement à certaines informations contenues dans l'Entente¹, qui était basée sur les affirmations solennelles déposées au dossier².

Le Coordonnateur comprend donc que l'Entente, maintenant déposée à titre informatif au présent dossier, bénéficiera du même traitement confidentiel considérant les ordonnances de la Régie déjà en place.

¹ Voir dossier R-4001-2017 phase 2, décision [D-2021-047](#) relativement notamment à la pièce B-0081.

² Voir dossier R-4001-2017 phase 2, pièces [B-0085](#) et [B-0086](#).

Le Coordonnateur déposera l'Entente sous pli confidentiel et en version caviardée, telles que déposées au dossier R-4001-2017 (pièces [B-0081](#) et [B-0090](#)), et ce, suivant le dépôt par RTA d'une confirmation des éléments ci-haut mentionnés.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL

p. j.

c.c. Pierre Grenier (RTA)